

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSEARRONDISSEMENT
D'AVIGNONSiège :
MAIRIE
DE
L'ISLE sur la SORGUEEXTRAIT DU REGISTRE
des

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 29 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 29 février à 18 heures, le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux de la Mairie de Cheval Blanc sous la Présidence de **Monsieur Christian MOUNIER, Président du SIECEUTOM.**

Nombre de Délégués
en exercice.....24Nombre de Délégués
Titulaires présents.....14Nombre de Délégués
Suppléants Présents..... 1Nombre de Délégués
votant.....16**Membres présents :****Titulaires :** MM. Roland CARLIER, Christian MOUNIER, Jean-Pierre PETTAVINO, André ROUSSET, Franck AIMADIEU, Alain GAILLARD, Etienne KLEIN, Michel RAOUX, Philippe ROUX, Jean-Claude DOSSETTO, Marc JAUBERT, Jean-Louis ROBERT, Mmes Nicole GIRARD et Sylvie GREGOIRE**Suppléant :** M. Serge GRYNKORN**Absents :** Mmes Sabine PLANEILLE et Laure ARNAUD**Absents excusés :** MM. Philippe BATOUX, Lionel GOMEZ, Pierre LORIEDO, Robert TCHOBDRENOVITCH, Mmes Amélie JEAN, Laurence CHABAUD GEVA, Séverine MAUGAN-CURNIER, Karine MOURET

N°24-05

Pouvoir :

M. Robert TCHOBDRENOVITCH donne pouvoir à M. Jean-Louis ROBERT

Secrétaire de Séance : Mme Nicole GIRARDOBJET : **AVENANT DE TRANSFERT DU MARCHÉ « AMO POUR LA CONCEPTION, LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION-MAINTENANCE DU CENTRE DE TRI RHODANIEN »**

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°23-16 du 10 octobre 2023 approuvant les statuts de la société publique locale (SPL) en charge du projet de centre de tri rhodanien ;

Vu la délibération précédemment adoptée n°24-04 concernant l'attribution du marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la conception, la construction et l'exploitation-maintenance du centre de tri rhodanien ;

Considérant que le SIECEUTOM a mené, pour le compte de la SPL TRI RHODANIEN, la procédure de mise en concurrence par appel d'offres en vue de l'attribution d'un marché ayant pour objet une mission d'assistance de maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance d'un centre de tri des emballages ménagers et des papiers graphiques sur le territoire rhodanien ;

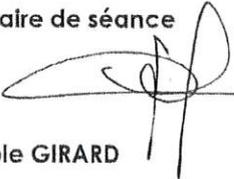
Considérant que le marché est attribué au groupement d'entreprises représenté par TRIDENT SERVICE pour un montant de 272 560,00 euros H.T. ;

Considérant que la SPL TRI RHODANIEN pour les besoins de laquelle la procédure a été menée, a désormais été constituée et qu'il convient en conséquence de procéder au transfert du marché au profit de celle-ci.

LE COMITE SYNDICAL
Après en avoir délibéré
Décide à l'unanimité

D'AUTORISER le Président à signer un avenant au marché ayant pour objet une mission d'assistance de maîtrise d'ouvrage pour la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance d'un centre de tri des emballages ménagers et des papiers graphiques sur le territoire rhodanien, portant transfert du marché attribué à TRIDENT SERVICE au profit de la SPL TRI RHODANIEN.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

 Christian MOUNIER	<p>La secrétaire de séance</p>  Nicole GIRARD
---	--

Certifié exécutoire par le Président compte tenu de sa transmission en Préfecture le : **04 MARS 2024**

Et de sa publication le : **04 MARS 2024**

En application de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes (16, avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 Nîmes CEDEX 09 – Tél : 04 66 27 37 00 – greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de la date du présent affichage.